

Texte Protection Sociale – CAA Versailles 13/03/2017

Reconquérir la Sécurité Sociale : des mobilisations à construire.

Depuis 1945, la Sécurité Sociale (avec notamment l'Assurance Maladie Obligatoire), est au centre de notre système social, comme le montre notamment le film « Le Sociale » de Gilles Perret, qui obtient un réel succès militant. Son succès depuis 70 ans est du aux principes d'universalité et de solidarité qui l'ont constituée « *cotiser en fonction de ses ressources/ être soigné en fonction des besoins* » et qui a permis d'assurer l'accès aux soins à tous. Si le rapport de forces politiques et sociales en 1945 n'a pas permis alors d'imposer un remboursement des soins à 100%, le taux retenu (80%) et le financement lié au travail créateur de richesses ont ouvert la voie à une émancipation des salarié-es par rapport aux aléas de la vie. Compromis dans la collaboration avec l'occupant, le patronat a dû s'incliner, et attendre des jours meilleurs pour remettre en cause ces acquis favorables aux salariés et aux retraités. Mais aujourd'hui cette conquête essentielle est menacée par la remise en cause larvée puis ouverte de ses principes fondateurs : d'une part l'universalité, à travers le rôle dévolu aux complémentaires (si aujourd'hui, la Sécurité Sociale rembourse assez bien les ALD et les dépenses hospitalières, elle ne couvre plus que 50 % des soins courants en moyenne et encore moins pour l'optique, les soins dentaires et les audio-prothèses) et d'autre part la solidarité au travers de l'affaiblissement programmé des cotisations sociales, (salariales et surtout patronales) dans le financement.

1) les complémentaires : du principe d'universalité à l'assurantiel

- **Les complémentaires** (mutuelles et assurances) jouent un rôle de substitut à l'insuffisance des remboursements de la sécu, ce qui est source d'inégalité entre les assurés sociaux en individualisant la possibilité d'accès aux soins, inégalité accrue par le renchérissement des contrats
- **Ces complémentaires** étant entre elles dans une situation de concurrence, on bascule dans une logique de marché où l'on cotise selon le risque que l'on représente (âge, antécédents de santé) et où on est remboursé en fonction de la couverture que l'on a financé.
- **Dans le même temps**, les mesures régressives maintenues, dépassements d'honoraires, franchises, forfaits, contribuent à retarder l'accès aux soins, voire à y renoncer. Rappelons que l'Assurance Maladie Obligatoire rembourse tout juste un euro sur 2 pour la médecine de ville, et infiniment moins pour les frais dentaires, l'optique les audioprothèses.
- **On passe donc d'une logique solidaire** à une logique individuelle du risque qui fragiliserait considérablement pour beaucoup, selon les moyens et l'état de santé de chacun, l'accès aux soins.
- **En imposant en 2013** la complémentaire pour tous dans les entreprises, l'ANI (accord national interprofessionnel) a segmenté les populations concernées (en sont exclus les fonctionnaires, les chômeurs, les retraités), il a attisé la mise en concurrence des complémentaires sans apporter une meilleure protection aux salariés.
- **Illustration de cette dérive** : la MGEN a choisi de s'inscrire dans l'engrenage concurrentiel et assurantiel en mettant en place de manière opaque huit tarifs différents selon l'âge et la couverture du risque.
- **Mais des projets existent** qui vont bien plus loin en remettant en cause la couverture de la plupart des soins, définis comme "non essentiels", qui serait transférée de la sécu aux complémentaires¹. Ils s'appuient sur le postulat que le niveau des dépenses de santé ne sera plus soutenable ce qui est démenti par toutes les comparaisons internationales.

2) la cotisation sociale ébranlée

- **Depuis 25 ans**, au nom de la compétitivité et de la baisse du "coût" du travail, la cotisation (patronale et salariale). est insidieusement remise en cause par la création de la CSG (1991) et par les multiples exemptions concédées au patronat par les

gouvernements successifs. Ces mesures cumulées sont compensées par l'impôt, à hauteur de plus de 50 milliards en 2017ⁱⁱ.

- **Certains** veulent aller encore plus loin et parlent de financement par une TVA « sociale », ou par l'augmentation de la CSG ou par une fusion entre l'impôt et la CSG.

- **Cette évolution** remet fondamentalement en cause le principe fondateur de 1945. où le salaire socialisé (incluant cotisation salariale et patronale), ressource dédiée aux soins par la redistribution des richesses créées et propriété collective des assurés sociaux, garantit le droit d'accès aux soins.

- **La gestion des caisses** était à l'origine de ce fait assurée par des conseils d'administration élus sur listes syndicales et non pas par l'état.

- **L'étatisation**, dont le financement par l'impôt est la clé, fait dépendre l'assurance maladie des politiques budgétaires menées où les besoins de santé des assurés sociaux risquent fort de n'être plus qu'une variable d'ajustement.

Construire des réponses pour reconquérir la Sécurité Sociale

- **Ces orientations** imposent au mouvement syndical non seulement de dénoncer régressions et menaces mais aussi de mobiliser, dans la recherche de l'unité la plus large, pour réaffirmer les réponses possibles pour préserver et améliorer la Sécu dans le cadre d'une autre politique de santé.

- **Depuis longtemps**, le SNES et la FSU se sont prononcés pour la reconquête du système de protection sociale qui tend vers un remboursement à 100% des soins prescrits. Ils considèrent aussi que l'avenir de la Sécurité Sociale s'articule avec les luttes pour changer le travail (salaires, emplois, redistribution des richesses créées).

La construction de mobilisations réussies sur ce thème doit s'accompagner d'un effort de formation et de diffusion de l'information chez les militants, les syndiqués et l'ensemble de la profession. Le niveau d'information est extrêmement inégal, voir faible, au risque de faire passer cette question pour une affaire de spécialistes, alors même que les enjeux concernent toute la profession. L'entrée dans ce dossier complexe doit se faire à partir de plusieurs axes

- remettre la Sécurité Sociale dans une perspective historique, mais aussi économique et sociale

- analyser la situation actuelle en terme d'inégalités (entre les générations, entre les catégories sociales) à l'aune des réformes successives

- porter et partager nos analyses sur le financement de la protection sociale.

La CA académique organisera un stage « protection sociale » le mardi 30 mai.

Résultats du vote

16 pour, adopté à l'unanimité

ⁱ Ces projets émanent aussi bien de cercles proches de l'actuel gouvernement (note du CAE janvier 2016) que du principal candidat de la droite et de celui d'En Marche. Ils sont utilisés comme repoussoirs par le FN.

ⁱⁱ Cumul des réductions de « charges » prises depuis le début des années 2000